

1. *Débitrice:* **Yourule SA**, av. de France 23, 1004 **Lausanne**
2. *Remarques:* L'état de collocation est déposé à l'office.  
Délai pour intenter action en opposition au 9 septembre 2004, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.  
La cession des droits de la masse peut être demandée dans le même délai  
(revendication de propriété - art. 49 et 80 OAOF).  
Office des faillites de Lausanne  
1014 Lausanne  
(00076521)